

IICA/JIA/Res.371(XI-O/01)
26 novembre 2001
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 371

FINANCEMENT DU FONDS ORDINAIRE POUR LES ANNÉES 2002 ET 2003 ET AFFECTATION DES RESSOURCES POUR L'ANNÉE 2002

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE à sa Onzième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA/Doc.257(01) « Financement du Fonds ordinaire et affectation des ressources pour l'exercice biennal 2002-2003 »;

La résolution IICA/CE/Res.344(XXI-O/01) du 26 juillet 2001, par laquelle le Comité exécutif recommande au Conseil interaméricain de l'agriculture (Conseil) d'approuver le montant global des ressources, et les versements des quotes-parts par les États membres en 2002 et 2003, et qui charge le Directeur général d'établir une version révisée de l'affectation des ressources en 2002, qui reprenne les suggestions, commentaires et observations formulés verbalement et par écrit par les délégués;

Le document « Projet de programme-budget 2002-2003 (version préliminaire) – Portée du document IICA/CE/Doc.387(01), du 22 août 2001, adressé par le Directeur général aux États membres pour consultation le 27 août 2001,

CONSIDÉRANT:

Que selon la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) :

- À l'article 8.b, le Conseil interaméricain de l'agriculture (Conseil) a pour attributions « d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres »;

- À l'article 23, « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États Américains »;

Qu'étant donné qu'en 2002 une nouvelle administration entrera en fonction, et qu'il faut proposer, avec toute la souplesse requise, les affectations détaillées des ressources pour 2003, le Directeur général a présenté un projet de Programme-budget comportant des affectations détaillées des ressources du Fonds ordinaire correspondant uniquement à 2002, alors que seul un montant global a été proposé pour 2003;

Que la proposition faisant l'objet du document IICA/JIA/Doc.257(01) « Financement du Fonds ordinaire, et affectation des ressources pour l'exercice biennal 2002-2003 » reprend les suggestions, les observations et les commentaires qui ont été formulés verbalement ou par écrit par les délégués à la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Comité exécutif;

Que les États membres n'ont pas formulé d'observation sur la version du projet de Programme-budget 2002-2003 soumis par le Directeur général aux fins de consultation, selon le vœu de la résolution pertinente de la Vingt-et-unième réunion ordinaire précitée du Comité exécutif,

DÉCIDE:

1. D'approuver le montant de 30 000 000 \$US représentant l'affectation totale du Fonds ordinaire pour le Programme-budget 2002-2003.
2. D'adopter le Programme-budget 2002, conformément aux affectations pour chacun des chapitres, postes et domaines stratégiques dont le détail est fourni dans le document IICA/JIA/Doc.257(01), « Financement du Fonds ordinaire et affectation des ressources pour l'exercice biennal 2002-2003 » et dont le résumé par chapitre fait l'objet de l'Annexe A à la présente résolution.
3. D'autoriser le Comité exécutif à approuver, lors de sa Vingt-deuxième réunion ordinaire qui aura lieu en 2002, les affectations détaillées du Fonds ordinaire pour 2003 représentant un montant total de 30 000 000 \$US.
4. D'établir que, dans le but de financer le Fonds ordinaire, a) les États membres verseront dans leur ensemble des quotes-parts d'un montant annuel de 27 508

680 \$US, et b) l'Institut prévoit de recevoir un montant de 2 491 320 \$US au titre des recettes diverses.

5. D'autoriser le Directeur général à effectuer des virements entre les chapitres du Programme-budget, pour autant que le total de ces virements n'augmente ou ne diminue pas de plus de 10 % les montants escomptés de ces chapitres, et que ces virements n'affectent pas les priorités approuvées.
6. D'autoriser le Directeur général à effectuer les ajustements nécessaires à l'affectation des ressources recommandés dans la présente résolution, au cas où les recettes de chacun des exercices budgétaires de la période 2002-2003 seraient inférieures aux montants programmés. D'arrêter que le Directeur général fera rapport sur ce qui précède au Comité exécutif et au Conseil si cette situation se produit.
7. De donner pour instruction au Directeur général que toute contribution de ressources reçue du Fonds ordinaire qui dépasse le montant total approuvé pour l'exercice biennal 2002-2003 et les soldes des crédits alloués qui n'ont été ni décaissés ni engagés soient versés au sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire.
8. De demander au Directeur général d'établir, dans les accords qu'il signe avec les institutions et programmes coopératifs bénéficiant des ressources de l'IICA, que ces institutions et programmes non seulement rendent compte, sur une base annuelle, des résultats et des détails pertinents de leurs activités, mais qu'ils reconnaissent expressément l'Institut dans leurs publications et rapports.

ANNEXE A

**PROGRAMME BUDGET 2002
RÉSUMÉ PAR CHAPITRE
(en milliers de \$US)**

CHAPITRE	2002		
	QUOTES-PARTS	DIVERS	TOTAL
I: SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION	24,440.3	2,356.7	26,796.9
Secteurs stratégiques:			
1. Politiques et Commerce	5,142.1	323.0	5,465.1
2. Science, Technologie et Ressources naturelles	5,170.2	475.8	5,646.0
3. Protection sanitaire agropastorale et Innocuité des aliments	4,783.5	440.7	5,224.2
4. Développement rural	4,309.8	678.0	4,987.8
5. Formation et Enseignement	2,704.2	349.2	3,053.4
6. Information et Communications	2,330.5	89.9	2,420.4
II: FRAIS DE DIRECTION	1,821.8	134.6	1,956.5
Haute direction	785.0		785.0
Gestion de planification et coordination	201.7		201.7
Gestion des services corporatifs	835.1	134.6	969.8
III: FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS	1,246.6	0.0	1,246.6
Sous-fonds de roulement ¹	341.1	0.0	341.1
Organes de direction	400.0	0.0	400.0
Assurances	205.0	0.0	205.0
Pensions	180.0	0.0	180.0
Tribunal administratif de l'OEA	25.0	0.0	25.0
Vérification externe	95.5	0.0	95.5
TOTAL	27,508.7	2,491.3	30,000.0

1/ se réfère à la quote-part de Cuba

ANNEXE B

**BARÈME DES QUOTES-PARTS
2002-2003
(\$US)**

ÉTATS MEMBRES	% OEA		% IICA		MONTANT IICA	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Antigua-et-Barbuda	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Argentine	4.90	4.90	4.90	4.90	1,347,925	1,347,925
Bahamas	0.07	0.07	0.07	0.07	19,443	19,443
Barbade	0.08	0.08	0.08	0.08	22,007	22,007
Belize	0.03	0.03	0.03	0.03	8,253	8,253
Bolivie	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Brésil	8.55	8.55	8.55	8.55	2,351,992	2,351,992
Canada	12.36	12.36	12.36	12.36	3,399,881	3,399,881
Chili	0.54	0.54	0.54	0.54	148,547	148,547
Colombie	0.94	0.94	0.94	0.94	258,582	258,582
Costa Rica	0.13	0.13	0.13	0.13	35,761	35,761
Dominique	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Équateur	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
El Salvador	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
États-Unis d'Amérique	59.47	59.47	59.47	59.47	16,359,412	16,359,412
Grenade	0.03	0.03	0.03	0.03	8,253	8,253
Guatemala	0.13	0.13	0.13	0.13	35,761	35,761
Guyana	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Haïti	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Honduras	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Jamaïque	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Mexique	6.08	6.08	6.08	6.08	1,672,528	1,672,528
Nicaragua	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Panama	0.13	0.13	0.13	0.13	35,761	35,761
Paraguay	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Pérou	0.41	0.41	0.41	0.41	112,786	112,786
République dominicaine	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Saint-Kitts-et-Nevis	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
St.-Vincent-et-les Grenadines	0.02	0.02	0.02	0.02	5,502	5,502
Sainte Lucie	0.03	0.03	0.03	0.03	8,253	8,253
Suriname	0.07	0.07	0.07	0.07	19,256	19,256
Trinité-et-Tobago	0.18	0.18	0.18	0.18	49,516	49,516
Uruguay	0.26	0.26	0.26	0.26	71,523	71,523
Venezuela	3.20	3.20	3.20	3.20	880,278	880,278
TOTAL PARTIEL	98.76	98.76	98.76	98.76	27,167,572	27,167,572
Cuba ¹	1.24	1.24	1.24	1.24	341,108	341,108
TOTAL	100.00	100.00	100.00	100.00	27,508,680	27,508,680
RECETTES DIVERSES					2,491,320	2,491,320
TOTAL FONDS ORDINAIRE					30,000,000	30,000,000

¹ Figure dans ce tableau uniquement aux fins de la répartition des quotes-parts.

